

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier

N° 02_15_04_26

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 07/04/2026 s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 32 – Présents : 30 - Votants : 31

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Vanessa ASTIER, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Céline PERIGAUD, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Jean-François MONTIALOUX

Absents :

Patrice GRIMOUD

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Création des commissions thématiques intercommunales

VU l'arrêté préfectoral N°PREF-BRCL-2016-335-0003 du 30 novembre 2016 portant création du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes des Hautes Terres, de la Communauté de Communes Aubrac Lozérien, étendue à la Commune Nouvelle Peyre en Aubrac ;

VU l'arrêté préfectoral N°PREF-BRCL-2016-332-0008 du 27 décembre 2016 portant modification de l'arrêté préfectoral N°PREF-BRCL-2016-335-0003 du 30 novembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral N°PREF-BRCL-2019-070-005 du 11 mars 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1;

CONSIDÉRANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

CONSIDERANT que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix pour)

DECIDE DE CREER les 7 commissions thématiques intercommunales suivantes et **DE PROCLAMER** les Présidents et membres de ces commissions :

1. la commission **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION DU TERRITOIRE**

Président : M. Bernard BASTIDE

Membres : M.Olivier PRIEUR, Mme Eve BREZET, M.Alain BRUN, Mme Sabine DOUMERGUE-REAU, Mme Nicole DALLE-SALLES, Mme Vanessa ASTIER, M. Emmanuel PIGNOL

2. la commission **DES FINANCES**

Président : Mme Eve BREZET

Membres : Mme Jessica PAGES-CARTIGNY, M. Michel POULALION, Mme Laurence JAILLET, Mme Elise MALAVIEILLE, Mme Nicole DALLE, M. Eric MALHERBE

3. la commission **EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT ET SERVICES PUBLICS**

Président : M. Michel ROUZAIRE

Membres : M. Vincent HERMET, M. Eric MALHERBE, Mme Géraldine VELAY, Mme Eve BREZET, Mme Sophie RIEUTORT

4. la commission **CADRE DE VIE, TOURISME ET ARTISANAT**

Président : M. Olivier PRIEUR

Membres : Mme Céline PERIGAUD, Mme Sophie RIEUTORT, M. Jean-François MONTIALOUX, Mme Marie-France PROUHEZE, Mme Vanessa ASTIER, M. François HERMET

5. la commission **AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET COMMUNICATION**

Président : Mme Jessica PAGES-CARTIGNY

Membres : Mme Eve BREZET, Mme Virginie ROSSIGNOL, Mme Sophie RIEUTORT, Mme Géraldine VELAY

6. la commission **AGRICULTURE ET SERVICES TECHNIQUES**

Président : M. Michel POULALION

Membres : Mme Jessica PAGES-CARTIGNY, Mme Martine SOULIER, M. François HERMET, Mme Nicole DALLE-SALLES, M. Jean-François MONTIALOUX, Mme Eve BREZET, M. Vincent HERMET, M. Frédéric FLORENT

7. la commission **ACTION SOCIALE, VIE ASSOCIATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE, ENFANCE ET JEUNESSE**

Président : Mme Marie-France PROUHEZE

Membres : Mme Céline PERIGAUD, Mme Vanessa ASTIER, Mme Sophie RIEUTORT, Mme Elise MALAVIEILLE, Mme Jessica PAGES-CARTIGNY, Mme Géraldine VELAY, M. Jean-François MONTIALOUX, M. Michel ROUZAIRE

Le Président, Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Michel GUIRAL

Reçu à la Préfecture de la Lozère **La Secrétaire de séance**
M. Olivier PRIEUR

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier

